



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DE LA RECHERCHE ET DE LA FORMATION

Direction générale  
de l'Organisation des Etudes,  
de l'Enseignement de Promotion sociale

Bruxelles, le 3 juin 1993

Cabinet de l'Administrateur général

Réf. :

IVIDM/YA/93  
INFO-SUB. / 93 / 9  
INSTRUC. / 93 / 21

17534 y 405

Aux - Inspecteurs des Centres P.M.S.  
- Directions des P.M.S. organisés par la  
Communauté française

**POUR INFORMATION**

Aux - Pouvoirs organisateurs  
- Directions des P.M.S. subventionnés par la  
Communauté française  
- Chefs d'établissements de l'enseignement  
secondaire et fondamental organisés et  
subventionnés par la Communauté française  
- Associations de parents

**Objet :** Actions prioritaires à développer par les équipes des Centres psycho-médico-sociaux  
Année scolaire 1993-1994 - Rappel de la circulaire du 16.06.92/21.38/133.

J'ai l'honneur de vous informer que Monsieur le Ministre a décidé de reconduire pour l'année scolaire 1993-1994, les priorités à développer par les Centres P.M.S. telles que définies dans la circulaire du 16.06.1992 (réf. 21.38/133).

L'Administrateur général,



José DOOMS.